
Commune de Lecques (30)

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

6.2.1 – Notice des annexes sanitaires

Procédure	Prescription	Arrêt	Approbation
Elaboration	3 juillet 2003	25 février 2008	28 janvier 2009

Contacts

Mairie de Lecques

Rue du 26 Aout 1944

30 250 Lecques

Tel : 04-66-80-11-83

Fax : 04-66-80-14-05

E mail : mairie-de-lecques@wanadoo.fr

Urbanis

866 avenue du Maréchal Juin

30900 Nîmes

Tel : 04-66-29-97-03

Fax : 04-66-38-09-78

E mail : nimes@urbanis.fr

www.urbanis.fr



1 – Assainissement

Source : schéma directeur d'assainissement en cours de finalisation

1.1 -Caractéristiques du réseau

La quasi-totalité du réseau d'assainissement est de type séparatif, seul le réseau de transport alimentant la station d'épuration est en refoulement. La longueur totale du réseau est de 2 960 m, les conduites d'écoulement gravitaires possèdent des diamètres de 100, 150 et 200 mm, avec presque 60 % en 150 mm. Pour mémoire, les conduites de diamètre supérieur à 200 mm sont recommandées. Elles sont majoritairement en fibro-ciment (50 %) mais également en PVC et en fonte pour la conduite de refoulement.

On inventorie sur le réseau, un poste de refoulement qui réceptionne la totalité des effluents et les renvoie vers la station d'épuration, 64 regards simples, 3 regards enrobés, 4 regards supposés, 5 regards avec chasse d'égout (dispositif proscrit car entraînant une surconsommation d'eau potable et une dilution des effluents néfaste au bon fonctionnement de la station d'épuration), un trop plein dans le poste de refoulement qui se poursuit par une conduite de PVC de 150 mm de diamètre aboutissant dans le Vidourle via un fossé pluvial.

L'inspection du réseau d'assainissement et des exutoires du pluvial a permis de localiser un point de rejet potentiel et un point avéré, en l'occurrence l'exutoire de la station d'épuration aboutissant dans le Quinquillan, affluent du Vidourle.

- Nombre de foyers raccordés, activités disposant de leur propre dispositif de traitement et ne rejetant pas leurs eaux usées brutes au réseau.
- Etat du réseau : estimation du volume des intrusions d'eaux parasites et du pourcentage d'eaux parasites par rapport au volume total arrivant à la station d'épuration (notion de surcharge hydraulique) ; identification des secteurs les plus concernés par ces entrées d'eaux parasites
- Programme de réhabilitation du réseau et état d'avancement de ce programme
- Raccordement des zones d'extension urbaines délimitées au LPU (gravitaire ou nécessité de poste de refoulement)

1.2 -Caractéristiques de la station d'épuration

La station actuelle, mise en service en décembre 1995, se situe au sud du Bourg en bordure de la RD 179, le rejet des effluents s'effectue dans le ruisseau du Quinquillan environ 1200 m avant sa confluence avec le Vidourle.

Elle est de type lit bactérien à forte charge et se compose d'un décanteur digesteur, d'un lit bactérien et d'un clarificateur statique. Le traitement des boues consiste en une déshydratation naturelle par lit de séchage puis épandage.

La capacité nominale de la station annoncée par le constructeur est de 300 équivalent habitants soit en termes de charges polluantes 60 m³/j sur la base de 200 l/eh.

Après étude, la capacité réelle de la station est de 380 eh pour la charge hydraulique basée sur 200 l/j/hab, 233 eh pour la charge polluante sur la base de 80 g/j/eh en DBO₅ pour un niveau D4 (normes actuelles) et 420 eh pour la charge polluante pour un niveau D2.

La part des eaux parasites est importante, (un peu moins de 60 %) ; ces eaux d'infiltration sont à imputer aux chasses d'égout fuyardes. Une fois celles-ci déconnectées, le volume résiduel sera négligeable.

Les rendements épuratoires sont globalement bons, mais insuffisants pour répondre aux normes de rejet préconisées.

La station était en 2002, sur la base de 216 habitants, presque arrivée à saturation en termes de charge hydraulique en raison de l'importance des eaux parasites collectées. Pour la charge polluante exprimée en DBO5, elle se trouvait à 78 % de sa capacité nominale.

L'adéquation entre la capacité actuelle et la population actuelle qui début 2006 comptabilise 352 personnes n'est sans doute pas assurée. Toutefois, la commune de Lecques a délibéré pour réaliser une STEP macrophyte de 800 EH, suivie d'une 2^{ème} STEP en complément.

1.3 – Adéquation avec les perspectives d'évolution

La station d'épuration ne permet plus d'accueillir de nouvelles populations si ce n'est l'aménagement de quelques dents creuses. Les tableaux ci-dessous décrivent les évolutions dès lors que la nouvelle station d'épuration sera opérationnelle.

A court et moyen terme

Nom	Superficie totale	Lots	Personnes
Dents creuses (50 %)	12 760 m ²	17	41
Permis déposés	21 000 m ²	17	41
Zone II AU restante	23 200 m ²	14	65
Total	56 960 m²	48	147

A long terme

Nom	Superficie totale	Lots	Personnes
Dents creuses (50 %)	12 760 m ²	17	41
Zone I AU	15 900 m ²	22	53
Total	28 660 m²	39	94

Sur une base de 450 habitants actuellement :

- on atteint 597 habitants à l'horizon 2015,
- on atteint 691 au-delà de 2020.

La future station d'épuration dimensionnée pour 800 eqh sera alors suffisante.

1.4 – Assainissement individuel

Huit habitations ne sont pas raccordées au réseau collectif d'assainissement ; deux ne disposent d'aucune installation de traitement et deux ont des équipements inadaptés au sol en place. Le coût lié à la création ou à la réhabilitation de dispositifs anciens concerne donc 4 habitations et représente un coût total de 17 400 € HT, soit en moyenne 4 300 € HT par habitation.

- Identification des zones aptes à l'assainissement autonome et des zones devant être raccordées.
- Adéquation entre le PLU et le zonage d'assainissement : les zones d'extension sont situées dans des secteurs raccordables.

2 - Alimentation en eau potable

2.1 - La ressource

La commune de Lecques dispose sur son territoire de deux stations de pompage situées au sud du village en bordure du Vidourle : la station du Syndicat des Eaux du Vidourle et, à ces côtés, la station alimentant la commune de Lecques.

D'un point de vue réglementaire, ce captage a fait l'objet d'une expertise par un hydrogéologue agréé avec définition de périmètres de protection (le périmètre de protection rapproché englobe tout le village) ainsi que d'une enquête publique et d'un examen par le conseil départemental d'hygiène mais il ne dispose pas de DUP.

Le puits de 1,70 m de diamètre et de 8 m de profondeur comprend deux pompes mises en service en 1991 et en 1994. Leur débit individuel est de 13 m³/h.

2.2 - Le stockage

Un seul ouvrage de stockage est présent, il s'agit du château d'eau de 18 m de hauteur comprenant une cuve unique de 200 m³. Celle-ci dispose d'une réserve incendie de 80 m³. Il est alimenté directement via le captage par une conduite unique fonctionnant en adduction et distribution.

Le génie civil est en bon état, en revanche les organes de manœuvres présents sont fortement corrodés. On notera qu'un clapet anti-retour a été remplacé.

En termes d'entretien, on signalera l'inconvénient de ne pas disposer d'une autre cuve de stockage pour les opérations de nettoyage, nécessaires une fois par an. Les abonnés peuvent toutefois être alimentés directement à partir du captage.

2.3 - Le réseau

La longueur totale du réseau est d'environ 2655 m, le diamètre des collecteurs est majoritairement en 53 /63 mm. 18 vannes de sectionnement et 8 bornes et poteaux incendie sont présents sur le réseau.

Ces organes sont bien entretenus mais le réseau n'est pas dimensionné pour garantir un débit suffisant aux services de lutte contre l'incendie (fourniture d'eau minimale de 60 m³/h à un bar de pression pendant deux heures). On nuancera cependant ce constat dans la mesure où le bourg est en bordure immédiate du Vidourle : cours d'eau pérenne. La réserve incendie apparaît alors suffisante.

2.4 – Qualité des eaux distribuées

- Turbidité : les analyses effectuées au niveau du réseau de distribution donnent une valeur de turbidité maximale rencontrée de 1,2 NFU depuis 2002. (pour information, une turbidité inférieure à 2 NFU est conseillée, cette valeur ne correspond pas à une norme mais à un indicateur de fonctionnement du réseau de distribution).

- pH : Aucun dépassement de la norme n'a été constaté sur Lecques, quelque soit le point de mesure depuis 2002 ? D'après les mesures réalisées le pH oscillerait entre 7,22 et 7,84.

- Bactériologie : Le captage présente des risques de pollution élevé en raison de la vulnérabilité de l'aquifère sollicité, la nappe alluviale du Vidourle, de faible profondeur et sans protection naturelle et de l'occupation et de l'utilisation des sols à proximité du bourg, (arrivée des eaux pluviales du village et poste de refoulement des eaux usées).

En termes de qualité des eaux, les analyses effectuées font état d'une ressource de bonne qualité physico-chimique et bactériologique avec cependant de fréquentes pollutions par temps de pluie. Une unité de chloration avec pompe doseuse asservie au débit a été mise en place récemment ; elle devrait permettre de pallier à ces problèmes, toutefois la solution idéale consisterait à mettre en place une conduite d'adduction pure entre le captage et le réservoir afin de permettre que l'eau directement distribuée aux abonnés ait un temps de contact suffisant avec le chlore.

- Nitrates : les mesures de nitrate effectuées sur l'eau brute au niveau du puits entre 2003 et 2005 montrent des concentrations faibles, la valeur maximale rencontrée étant de 5,5 mg/l, alors que la limite est fixée à 50 mg/l.

- Pesticides : les mesures effectuées ne mettent pas en évidence la présence de pesticides dans l'eau captée.

- Branchement en plomb : il semblerait qu'il subsiste une dizaine de branchement en plomb sur la conduite en fonte, un effort doit être fait pour les supprimer.

2.5 – Analyse de la production

Volume produit en jour moyen (6,5 h de fonctionnement) :	82,2 m ³
Volume produit en jour moyen durant la période estivale :	140,8 m ³
Coefficient de pointe :	1,7
Production de pointe par abonnée :	0,9 m ³ /j

2.6 – Analyse de la consommation

En 2002, on retiendra les chiffres suivants : 129 abonnés, 10 abonnés sans consommation (compteur probablement bloqué) et un seul gros abonné de plus de 500 m³/an : la cave coopérative. Le volume total facturé est de 15 450 m³/an, la consommation domestique journalière par habitant sur la base de 226 habitants en moyenne est de 180 l/j/habitant.

Par comparaison, en 2006, les chiffres ont évolués : 155 abonnés dont 8 abonnées sans consommation (compteurs bloqués) et trois gros abonnés (la cave coopérative et deux propriétaires privés possédant une piscine). Le volume total facturé s'élève à 19 595 m³/an soit 135 l/j/habitant.

En 2004, une visite des installations publiques avait mise en évidence des pertes en eau au niveau de 5 chasses d'égout, elles ont depuis été déconnectées, le volume gaspillé était estimé à 20 000 m³ par an. En 2006, l'ensemble des volumes de perte totalise environ 1 775 m³/an, il regroupe les défauts de comptage (1 140 m³), la consommation sans comptage (400 m³), les volumes de service (235 m³).

2.7 – Rendement et indice de pertes

Le rendement et l'indice linéaire de perte sont très mauvais, et traduisent un niveau de pertes d'eau très importante. Deux actions doivent être menées, l'amélioration de la connaissance des volumes et la réduction des pertes d'eau (recherches des fuites)

Ratios nets en 2006	
Consommation totale	21370 m ³
Production totale	36 522 m ³
Rendement	58,5 %
Indice linéaire de perte	15,4

2.8 - Analyse des besoins

Afin de déterminer l'adéquation entre la ressource et les besoins, on se basera sur l'hypothèse suivante, le captage n'a pas fait l'objet d'une DUP et n'a donc pas de débit de prélèvement autorisé : la production du captage est estimée de 150m³/j (fonctionnement 12 h sur 24 h avec un débit horaire de 12,5 m³/h).

Bilan (besoin/ressource) en fonction du nombre d'habitant actuel et futur					
Années	Nb habitant	Ressource disponible (pompe fonctionnant 12h/24)	Consommation maximale estimée en m ³ /j	Production nécessaire en m ³ /j	
			225 l/j/habitant Consommation de pointe estimée	Rendement 60 %	Rendement 70 %
2005	372	150 m ³ /j	84 m ³	140 m ³	120 m ³
2008	450		101 m ³	168 m ³	144 m ³
2015	600		135 m ³	225 m ³	193 m ³
2020	700		157 m ³	262 m ³	225 m ³

A l'heure actuelle, la ressource apparaît suffisante. Toutefois en période estivale, les besoins sont proches de la capacité maximale de production. Dès 2008, elle nécessiterait un fonctionnement des pompes 24h/24. A l'horizon 2015, la ressource s'avère être insuffisante.

2.8 – Evolution de la ressource

La recherche d'une autre ressource a été menée. Le raccordement au SIAEP du Vidourle a été retenu. Le SIAEP est aujourd'hui approvisionné par les deux forages situés à proximité du puits de Lecques. Le réservoir de Prime Combe, de capacité 500 m³ est situé sur Combas et constitue l'ouvrage de stockage principal du syndicat.

Afin de sécuriser la ressource et de subvenir aux besoins à long terme des communes adhérentes au syndicat, la création des forages de Prouvessat a été réalisé, il est susceptible de fournir plus de 2500 m³/jour d'eau de bonne qualité. Ils alimenteront le réservoir de Prime Combe par une conduite en amiante-ciment de 125 mm.

Lors de leur mise en service, en 2009 ou 2010, les forages du SIAP du Vidourle situés sur Lecques ne seront plus utilisés quand cas de crise.

2.9 – Eau brute

Le réseau d'eau brute dessert actuellement les secteurs de chemin rural 22, le chemin du Clos, les Caminades, le Serre, et la voie communale n°2. Une étude de réorganisation foncière est en cours et devra permettre une optimisation du réseau d'eau brute.

3 – Réseau d'eaux pluviales

Source : étude hydraulique du lieu-dit les Caminades SIEE – septembre 2004

Lecques possède un réseau pluvial le plus souvent aérien, sous forme de fossés longeant les voies existantes, hormis dans les dernières opérations d'aménagement, le lotissement des Terre rouge notamment.

Le principal souci a été étudié dans l'étude hydraulique du lieu-dit « les Caminades ». Elle a analysé le comportement hydrologique et hydraulique de la zone afin de diagnostiquer la capacité du réseau pluvial.

Huit simulations ont été menées, il s'avère que le fossé situé le long de la rue du vieux cimetière est insuffisamment dimensionné pour évacuer le débit biennal. Il est donc nécessaire de faire évoluer le transit des eaux pluviales par un redimensionnement du réseau étudié pour être capable d'évacuer correctement les événements d'occurrence biennale et décennale.

Des emplacements réservés ont été inscrits pour réaliser des bassins de rétention. Par ailleurs la zone d'extension prévue a été décalée spatialement évitant d'augmenter les risques pour les habitations situées en aval, elle a également été décalée dans le temps permettant la réalisation des bassins de rétention au préalable.

4 – Ordures Ménagères

Source : rapport annuel 2004 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

4.1 – Les ordures ménagères

Les ordures ménagères sont gérées par la Communauté de Communes du Pays de Sommières.

La collecte à domicile des ordures ménagères est effectuée par la société Nicolin. Le tonnage total regroupant l'ensemble des communes de la Communauté de communes totalise 1 977 980 kg pour le 1^{er} semestre 2004 soit 124,52 kg/hab et 2 172 580 kg durant le 2^{ème} semestre soit 136,77 kg/hab.

(Les tournées ont été hebdomadaires, le mardi pour Lecques, pour les six premiers mois de 2003 et bihebdomadaire pour les six derniers mois.

Pour les mêmes périodes en 2003, on comptabilisait 1 859 540 kg pour le 1^{er} semestre, soit 137 kg/hab et 1 996 660 kg soit 140 kg/hab pour le 2^{ème} trimestre.

Par rapport à 2002 et 2003, les tonnages des ordures ménagères tendent à diminuer au profit de la collecte sélective.

4.2 – La collecte sélective

La collecte sélective existe sur la CCPS depuis octobre 2000, elle a lieu une fois par semaine, le jeudi sur Lecques. Pour l'ensemble de la CCPS en 2004, 572,940 tonnes d'emballages ménagers recyclables ont été collectées soit 36,07 kg par habitants pour l'année entière. Le tonnage a sensiblement augmenté par rapport à 2003. Toutefois, le tri sélectif est parfois mal réalisé entraînant de fort refus, ils concernent 50 % du tonnage.

4.3 – Les points d'apport volontaire

Les points d'apport volontaire proposent des colonnes pour recevoir le verre, les journaux et magazines. Sur Lecques, on comptabilise 2 colonnes, une pour le verre et une pour le papier. Les tonnages mensuels sur Lecques sont de 12 220 kg de verre (56,31 kg/hab/an) et 5 530 kg de papiers (25,487 kg/hab/an).

4.4 – Les déchetteries

Les déchetteries sur la Communauté se situent à Sommières, Calvisson, Villevieille et Montpezat. 436 visites de personnes de Lecques sont recensées. En octobre 2003, a été mis en place le compostage individuel (la CCPS propose des composteurs aux habitants contre une participation de 10 euros).

Les filières de recyclage

Les types de déchets	Les filières
Ordures ménagères	Valorisation énergétique à l'incinérateur OCREAL de Lunel Viel
Emballages ménagers recyclables	Tri manuel au centre de tri Delta Recyclage (Lansargues) et valorisation matière dans différentes usines
Verre	Valorisation matière à la Verrerie du Languedoc (Vergèze)
Papier	Valorisation matière avec Delta Recyclage (Lansargues)
Déchets verts	Broyage et compostage avec l'entreprise Terra Sol (Sommières)
Gravats	Stockage ou recyclage à la carrière LRM (Saturargues)
Déchets ménagers spéciaux	Recyclage avec l'entreprise SOLAMAT (Rognac)
Encombrants	Valorisation énergétique à l'incinérateur de Lunel Viel
Ferrailles	Recyclage matière SA Récupération (Nîmes) et Durand GDE (Aubord)
Cartons	Valorisation matière à la papeterie Etienne (Arles)
Déchets électroniques en fin de vie	Valorisation matière avec Verra Parisi (Castelnau le Lez)